

<p>D 22-107</p> <p>DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT PARTIEL DE LA PARCELLE AB 249 A HOULGATE EN VUE DE SON RATTACHEMENT A LA PARCELLE AB 247.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Elisabeth LEGRAND rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 juillet 2022 (D22-88) il a été décidé de vendre le bien situé 149 rue des bains.

Lors de la division cadastrale, il a été demandé au géomètre d'adjoindre à la parcelle initiale une bande de terrain d'une superficie d'environ 30 m² situé initialement sur le terrain d'emprise du parking voisin. Elisabeth LEGRAND propose de désaffecter ce morceau de parcelle d'environ 30 m² dans la mesure où il n'a plus la destination de « parking public » et de le déclasser afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Elisabeth LEGRAND précise que « conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

- Vu la situation de la parcelle sise 149 Rue des Bains à HOULGATE (cf. plan ci-joint – parcelle encadrée en rose) qui n'est plus affectée à un service public à compter de ce jour ;
- Vu l'intégration de cette partie de parcelle à la nouvelle parcelle AB 247 sur laquelle est implanté un bien immobilier ;

Elisabeth LEGRAND propose la désaffectation de ladite parcelle, son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation de la parcelle sise 149 rue des bains à HOULGATE (cf. plan en annexe) ;
- décide du déclassement du bien sis 149 rue des bains du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour copie conforme,



Olivier COLIN en préfecture
014-211403381-20220922-022-107-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022